RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2025 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Tel que l'exige l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je vous fais rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025, tel qu'audité par la société de comptables professionnels agréés Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.

Le rapport financier annuel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 a été déposé en séance du Conseil le 3 novembre 2026

Rapport du vérificateur externe

À la suite de la réalisation de son mandat, la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. est d'avis, dans son rapport de l'auditeur indépendant, que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Faits saillants du rapport financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025

(information financière non consolidée)

Au niveau des résultats, les revenus de la municipalité se sont élevés à 9 313 427 $ (dont 87 655 $ en revenus d'investissement) alors que les charges se sont chiffrées à 8 650 803 $. Par conséquent, l'année financière 2025 s'est soldée par un excédent de l'exercice de 662 634 $ et un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 919 465 $.

Cet excédent est expliqué par les variations entre les réalisations de l'exercice et le budget adopté pour l'exercice 2025, comme suit :

- Une hausse des revenus de fonctionnement de 986 378 $, dont 449 852 $ en droits sur les mutations immobilières excédentaires au montant budgété;
- Des charges de fonctionnement (sans amortissement) inférieures au montant budgété de 426 683 $;
- Des cessions d'immobilisations inferieures au montant budgété de 71 970 $;
- Des dépenses en investissement financées à mêmes les revenus de l'exercice pour un montant plus élevé que prévu de 104 247 $;
- Des affectations provenant de l'excédent (déficit) accumulé pour un montant inférieures au montant budgété de 317 379 $.

REVENUS

Au niveau des revenus de fonctionnement de l'administration municipale, qui totalisent 9 225 782 $ en 2025, il y a lieu de remarquer que ceux-ci sont relativement stables par rapport à l'exercice financier 2024, puisque la hausse est de l'ordre de 68 828 $, se répartissant comme suit :

➢ Taxes	41 457 $
➢ Compensations tenant lieu de taxes	67 720 $
➢ Transferts *(subventions)*	(5 387) $
➢ Services rendus	29 488 $
➢ Imposition de droits :	(32 002) $
➢ Amendes et pénalités	(8 534) $
➢ Revenus d'intérêts	27 681 $
➢ Autres revenus	(51 595) $

CHARGES

En ce qui a trait aux charges de fonctionnement de l'administration municipale, incluant la charge d'amortissement de 816 857 $ (802 847 $ en 2024), elles se chiffrent à 8 650 803 $, soit une hausse de 551 871 $ par rapport à l'exercice financier 2024 provenant des secteurs suivants:

➢ Administration générale	(60 680) $
➢ Sécurité publique	128 127 $
➢ Transport	593 072 $
➢ Hygiène du milieu	(147 119) $
➢ Santé et bien-être	(2 333) $
➢ Aménagement, urbanisme et développement	(8 430) $
➢ Loisirs et culture	17 523 $
➢ Frais de financement	17 701 $

Les écarts ci-dessus sont calculés sur les charges par fonctions avant la ventilation de l'amortissement des immobilisations corporelles

AFFECTATIONS

Finalement, les affectations de l'exercice 2025 ont été supérieures à celles de l'exercice 2024 d'une somme de 156 266 $. L'écart entre les deux exercices provient des éléments suivants :

➢ Activités d'investissement	(37 858) $
➢ Excédent de fonctionnement non affecté	33 396 $
➢ Excédent de fonctionnement affecté	162 283 $
➢ Réserves financières et fonds réservés	(1 555) $

DETTE À LONG TERME

Au 31 décembre 2024, la dette à long terme de l'administration municipale à l'état de la situation financière s'élevait à 2 687 900 $. À la suite du remboursement annuel de 285 200 $ effectué durant l'exercice 2025, la dette s'élève à 2 402 700 $ au 31 décembre 2025.

EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025

		2025	2024
⇨	Excédent de fonctionnement non affecté	3 994 482 $	3 168 972 $
⇨	Excédent de fonctionnement affecté	1 073 517 $	1 144 301 $
⇨	Réserves financières et fonds réservés	162 844 $	24 532 $
⇨	Financement des investissements en cours	21 630 $	342 786 $
⇨	Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	11 499 197 $	11 408 440 $
	TOTAL	**16 751 670 $**	**16 089 031 $**

Lors de la préparation des prévisions budgétaires 2026, le conseil a prévu utiliser une somme de 335 607 $ pour des projets d'investissement (immobilisations) et 480 202 $ pour des projets de fonctionnement. Ce montant total de 815 809 $ figure dans l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2025 dans le tableau ci-dessus.

Si vous désirez consulter le rapport financier consolidé de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 en détail, je vous invite à consulter notre site internet. Un rapport sommaire de l'information financière consolidée y est également disponible.

Original signé

_____

Steve Perreault, maire